



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 25 septembre 2023 à 18 h 50 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-09-188

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1 Marie-Andrée Buteau		#2 Jocelyn Béliveau	
#3 Jessica Bolduc		#4 Joey Veilleux	
#5 Marie-Josée Nadeau		#6 Laurier Poulin	

ADOPTÉE

2023-09-189 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien

04.02 - Résolution - Engagement journalier aux travaux publics - Période hivernale

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2023-09-190 04.01 - Résolution - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien

Volet Redressement

Volet Accélération

Volet Soutien

Titre du projet : Décontamination, rechargement granulaire et pavage de la rue des Bosquets et des Érables

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Marie-Josée Nadeau, appuyée par Marie-Andrée Buteau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-191

04.02 - Résolution - Engagement journalier aux travaux publics - Période hivernale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'affichage du poste de journalier aux travaux publics pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et la directrice générale ont analysé les candidatures et qu'ils ont procédé à une entrevue;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et la directrice générale ont déposé au conseil municipal le candidat retenu pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE le poste est temporaire et pour la période du 30 octobre 2023 au 30 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

SECONDÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Benjamin engage M. Martin Roy au poste de journalier aux travaux publics pour la période hivernale et que la date d'entrée en fonction est le 30 octobre 2023.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-09-192 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 55.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Céline Veilleux
Mairesse

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Céline veilleux
Mairesse